

GARANTIE

Accessoires Bobcat

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires autorisés et aux concessionnaires autorisés de Bobcat Equipment Ltd., qui à leur tour garantissent au propriétaire, que chaque accessoire neuf Bobcat est exempt de défauts avérés de matériau et de fabrication relativement à (i) tous les composants du produit, sauf spécification contraire ci-incluse, pour une période de douze (12) mois, (ii) aux raccords rapides de circuit hydraulique auxiliaire pour une période de six (6) mois ou 200 heures, selon la première échéance et (iii) aux accessoires non-sérialisés pour une période de six (6) mois. Les périodes ci-dessus mentionnées commenceront après livraison de la machine par le concessionnaire Bobcat autorisé à l'acheteur original.

Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces ni de main-d'œuvre, toute pièce du produit Bobcat qui présente une défaillance à cause de défauts de matériau ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé du défaut et accordera une période de temps raisonnable pour effectuer le remplacement ou la réparation. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueuses soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat chez le concessionnaire Bobcat autorisé pour tout travail sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs.

Cette garantie ne couvre pas le remplacement des pièces d'entretien courant périodique et toute autre pièce soumise à une forte usure. Le propriétaire s'appuiera sur la seule garantie, s'il en est, des fabricants respectifs de ces pièces. Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'abus, d'accidents, de modifications, de l'utilisation du produit Bobcat comme accessoire sur tout équipement non approuvé par Bobcat Company, d'obstructions de la circulation d'air ou du défaut d'entretenir ou d'utiliser le produit Bobcat conformément aux instructions qui s'y appliquent.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE MACHINES, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OU AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES BOBCAT AUTORISÉS RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.